

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

**Compte-rendu de la séance
du Conseil d'Administration du 9 décembre 2009**

Présents :

Le Président : Bruno GAUDIN

Le Directeur de l'ENSAPLV : Bertrand LEMOINE

La Directrice adjointe : Sandrine SARTORI

Collège des enseignants : Jacqueline ANCELOT, Anne d'ORAZIO, Albert Gilles COHEN, Gérald GRIBÉ, Jean HARARI, Christiane YOUNÈS

Collège des administratifs : Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI

Collège des étudiants : Billette ODOUNHARO, Jihad EL OBBADI, Agathe DULIN, Amanda SOULANGES.

Personnalités extérieures : Christian MUSCHALEK, Maxime GERAUT

Invités : Chantal BONNEFOY, Représentante du contrôleur général économique et financier de la Région Ile de France
Alice DJAKOVITCH, Agent comptable de l'ENSAPLV

Excusés : Francine DEMICHEL, Pierre PAULOT, Mathias FRIEDMAN, Houda BENDIB, Charlie FANNIERE

Absents : Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 14 octobre 2009
- 2) Examen du Budget Primitif pour l'exercice 2010
- 3) Avis sur les candidatures des enseignants titulaires auditionnés dans le cadre de la mutation pour l'année universitaire 2010 / 2011
- 4) Renouvellement partiel des commissions de l'école
- 5) Bilan et décision sur inscriptions HMONP
- 6) Questions diverses :
 - Présentation de l'activité du Centre Partir, examen de la demande de subvention et vote
 - Vote sur les Editions de la Villette : prix spéciaux pour livres défraîchis et soldés
 - Point d'information relatif à la convention ESTP – EIVP – ENSAPLV

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France

Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01

www.paris-lavillette.archi.fr



Le Président du Conseil d'administration ouvre la séance à 15 h 00.

I. **Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 14 octobre 2009**

Observations :

Ph. Bourdier fait remarquer que lors de la dernière séance, le CA a siégé en formation restreinte sur la question du recrutement des enseignants associés pour l'année 2009-2010 conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 93-368 du 12 mars 1993, modifié par le décret n°99-923 du 27 octobre 1999, relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les écoles d'architecture.

Or, après l'examen de cette question, le CA a poursuivi ses travaux et a notamment abordé la question des inscriptions à la HMONP alors que les représentants élus ATOS et étudiants avaient quitté la séance.

En conséquence, Ph. Bourdier déclare qu'à l'avenir il ne quittera plus la salle avant levée définitive de la séance.

Le Président du CA, sensible à cette observation, propose, pour remédier à ce sentiment de défiance, que l'ensemble des membres élus du CA restent à l'avenir présents pendant la discussion relative au recrutement des enseignants associés, sans prendre part au vote, afin de respecter les dispositions du texte précité.

B. Lahiji relève que dans tous les comptes rendus établis jusqu'alors, ses interventions ne sont jamais retranscrites.

B. Gaudin précise qu'il est difficile d'être tout à fait exhaustif dans l'élaboration des comptes-rendus qui ont plutôt pour objectif de viser la synthèse tout en restituant, de manière la plus objective possible, l'ensemble des débats. Il précise également que selon ce principe, les comptes-rendus élaborés jusqu'alors sont plutôt conséquents puisqu'ils ne comptent pas moins d'une dizaine de pages.

Décision :

Après ces diverses interventions et un nouvel amendement proposé par Ph. Bourdier, le compte-rendu de la séance du 14 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

2 / Le Président évoque ensuite la liste des questions diverses qui pourraient être abordées lors de la présente séance au titre des questions diverses :

- Point sur état des inscriptions en HMONP ;
- Etat d'avancement du diagnostic relatif à la mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment aux handicapés ;
- Réflexion à mener sur le départ à la retraite de nos enseignants et plus particulièrement leur dernière année (à envisager au prochain CA du 27 Janvier) ;
- Ordre du jour de la prochaine séance
- Gérald Gribé propose d'exposer un point rapide sur l'état de ses rencontres et échanges avec l'ESTP et l'EIVP au sujet du double cursus architecte-ingénieur ;
- J. Harari fait état des questions diverses des CA antérieurs et demande à ce qu'elles ne soient pas examinées en fin de séance ;
- J. Harari demande à ce que l'on supprime le point AERES du présent ordre du jour.

- S. Sartori demande que soit portée au vote du CA la liste des prix de certains ouvrages défraîchis et retours de librairies des Editions de la Villette
- J. Ancelot demande qu'il existe une rubrique « information » sans débat de manière à bien séparer les choses. Il précise que sur les points de débat, il faut que l'on connaisse les différents niveaux d'urgence.
- Ph. Bourdier demande que soit portée aux débats la question de la constitution d'un bureau du CA.
- Les représentants des étudiants demandent à ce qu'un point soit fait sur la mise à disposition du local de réunion pour les étudiants élus du CA et les étudiants participants à la CPR.
- J. Harari demande que soit traité le rapport de l'école avec l'ordre des architectes.

Après discussion, le Président arrête la liste des questions diverses à traiter au cours de ce CA :

- Etat d'avancement du diagnostic relatif à la mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment aux handicapés ;
- Validation de la liste des prix de certains ouvrages défraîchis et retours de librairies des Editions de la Villette
- Point sur état des inscriptions en HMONP ;
- Point sur l'état de ses rencontres et échanges avec l'ESTP et l'EIVP au sujet du double cursus architecte-ingénieur ;

II. Examen du Budget Primitif pour l'exercice 2010

Présentation par B. Lemoine :

Le budget primitif de l'exercice 2010 se porte en dépenses et en recettes à **5 516 081 euros** de fonctionnement et à **639 175 euros** d'investissement. Il s'agit d'un **budget équilibré** en recettes et en dépenses.

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 35 euros et un apport au fonds de roulement de 25 475 euros. Cet apport permet d'abonder le fond de roulement et de le porter à **612 433,39 euros**, soit 44 jours de fonctionnement pour l'établissement. B. Lemoine rappelle que le Contrôle financier a souhaité que l'établissement se donne pour objectif de reconstituer progressivement le fonds de roulement à hauteur de 60 jours.

Il précise que la situation financière est plus favorable en 2010, qu'en 2008 et 2009.

B. Lemoine détaille quelques-unes des observations de la note de présentation explicative jointe au document budgétaire :

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la subvention de la DAPA, les droits d'inscriptions de l'établissement, les frais de traitement des dossiers de préinscriptions en première année et les droits d'inscription de la formation continue ; des recettes propres principalement constituées du produit de la taxe d'apprentissage ; par les recettes liées aux programmes internationaux et aux contrats de recherche et celles des ventes des Editions de la Villette (tenant compte tenu de la réalité des ventes en 2009).

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par la subvention d'investissement de 570 000 euro notifiée par la tutelle en août 2009. Il est précisé que seulement 3 écoles sur 20 ont obtenu une subvention d'investissement pour 2009.

Ces crédits sont destinés à financer la mise en œuvre du plan de travaux de réaménagement sur 3 ans. Une partie de ce montant (180 000 euro) est destiné aux financements d'acquisitions, d'aménagements et de travaux prévus pour l'année 2010 à une hauteur d'environ 600 000 euro :

acquisition de logiciels et matériels informatiques et pédagogiques et de mobilier et travaux de réfection de la salle 100 et de mise aux normes de la cafétéria.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées d'une part par les dépenses en charges de personnel pour l'établissement pour un montant de 2 289 000 euro, qui recouvrent notamment les vacances pédagogiques et les rémunérations des contrats d'établissement ainsi que les charges sociales y afférentes, les indemnités pour perte d'emploi, la médecine de prévention, le fond d'aide aux handicapés.

Les loyers pour l'année 2010 s'élèvent à environ 450 000 euro, ce qui représente une économie substantielle par rapport au précédent exercice.

Discussion et observations :

Demande de précision de Ph. Bourdier sur la capacité de ressortir du fond de roulement la partie du montant de la subvention d'investissement de manière à faire face aux dépenses de travaux programmées en 2010.

L'agent comptable et la représentante du contrôleur financier précisent que sur les 570 000 euro versés par la tutelle en subvention d'investissement pour les années 2009, 2010, 2011 : 150 000 euro ont été utilisés pour l'investissement en 2009 et 40 000 euro a été utilisé pour abonder le fonds de roulement. Restent donc 380 000 euro qui devraient théoriquement tomber dans le fonds de roulement et qu'il faudrait ressortir en 2010 pour pouvoir financer le programme des travaux prévus, avec les difficultés que cela comporte et le risque de se trouver dans l'impossibilité d'utiliser ces crédits pour financer de l'investissement.

J. Ancelot demande si les crédits de la subvention non utilisés ne pourraient pas être placés sur un compte rémunéré?

A. Djakovitch répond par la négative parce qu'il s'agit d'une subvention.

J. Ancelot et B. Lahiji s'interrogent sur l'opportunité de maintenir la pratique des frais de traitement des dossiers de préinscriptions en première année ? B. Lahiji demande que le CA se prononce sur le maintien des frais d'inscription et que ce point soit porté à l'ordre du jour du prochain CA.

G. Gribé s'interroge pour sa part sur l'opportunité politique de présenter un budget en équilibre par rapport à notre tutelle.

Bertrand Lemoine rappelle que l'école s'est trouvée en situation de déficit structurel depuis 2007 et qu'elle a pu fonctionner en 2007, grâce à une subvention exceptionnelle de 380 000 euro accordée par la tutelle. En 2008, l'école n'a rien reçu et a dû puiser dans son fonds de roulement, là encore après une autorisation exceptionnelle de la tutelle et du contrôle financier. Mais cette opération a diminué son fonds de roulement à 32 jours, mettant l'école en difficulté vis à vis des fournisseurs qu'elle ne pouvait pas payer.

Enfin être à l'équilibre permet d'avoir une capacité d'autofinancement, ce qui est très important pour supporter l'investissement et permet d'établir des priorités pour pouvoir réaliser les programmes d'investissements prévus.

Le représentant du contrôleur financier précise que nous sommes à l'étape d'une présentation du Budget primitif et met en garde sur l'impossibilité légale de présenter un budget en déficit. Elle rappelle que le budget primitif, s'il est prévisionnel, doit en vertu du principe de la sincérité budgétaire refléter au plus près la réalité du fonctionnement de l'établissement.

A l'issue de cette présentation et des différents échanges, B. Gaudin demande qu'il soit produit un planning d'investissement avec une liste des priorités afin de donner une visibilité à plus long terme sur l'affectation du budget.

Il réitère sa demande que le groupe de travail du CA sur le budget (composé pour mémoire de Jean Harari, A. d'Orazio et Ph. Bourdier) communique à l'ensemble des membres le document de travail dont il avait fait état à la séance précédente et rende compte ainsi de l'état d'avancement de ses réflexions.

B. Lemoine précise qu'un diagnostic et des priorités sont actuellement en cours d'élaboration par Ph. Bourdier. Ce dernier indique que ce travail est en cours et précise que les consultations travaux devront avoir lieu en mars 2010.

Décision :

Le budget est soumis au vote par enveloppe, soit l'enveloppe de « Personnel » pour un montant de 2 411 853 euro, l'enveloppe de « Fonctionnement » pour un montant de 2 949 903 euro et l'enveloppe « Investissement » pour un montant de 613 700 euro.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité

III. Avis sur les candidatures des enseignants titulaires auditionnés dans le cadre de la mutation pour l'année universitaire 2010 / 2011

Présentation :

B. Gaudin rappelle le planning dont l'école n'avait pas la maîtrise, l'organisation et les avis de la commission de recrutement.

De son point de vue, malgré les conditions de délais difficiles quant au déroulement de la procédure de recrutement. Les choix proposés par la commission doivent être validés. En effet, si les membres nommés de la dite commission n'étaient pas tous présents, il convient néanmoins de considérer que les personnes présentes pour effectuer les choix étaient en nombre suffisant et compétentes pour exercer un jugement sur la qualité des candidats (rappelons ici que la commission était composée de 13 membres au total représentant les différents champs disciplinaires concernés par le recrutement).

Il faut conclure de cet épisode, la nécessité d'un envoi plus rapide des convocations, et tenter d'établir un planning prévisionnel des différents recrutements.

B. Lemoine indique que dans le cadre de la procédure de mutation des enseignants titulaires des écoles nationales supérieures d'architecture pour l'année universitaire 2010-2011, l'ENSAPLV a ouvert 6 postes à la mutation aux maîtres assistants respectivement dans les champs SHSA, ATR, STA, TPCAU (2 profils) et VT et 1 poste au corps des professeurs dans le champs SHSA.

Observations :

A. d'Orazio déclare que pour sa part et compte tenu des contraintes très serrées de calendrier et du manque d'anticipation pour l'organisation de ce recrutement, elle ne se prononcera pas.

J. Harari s'étonne également des délais très serrés du calendrier et du manque de transparence de la procédure appliquée. Il souhaite que le CA se prononce sur la régularité de cette procédure. Il relève en outre que la dite commission de recrutement, dont la composition et le PV, ont été communiqués au CA comme élément pour le dossier de cette séance ne comptait que 5 membres sur 10 permanents et ne saurait donc être représentative dans sa composition des forces vives

pédagogiques de l'école. En outre, il estime que la diffusion de l'information concernant les profils et les postes vacants a été très mal faite. Il ajoute qu'il ne saurait, en ce qui le concerne, se prononcer sur des candidats qu'il ne connaît pas. Pour toutes ces raisons, il considère que la procédure a été mal engagée, mal organisée, mal aboutie.

B. Lemoine estime pour sa part et selon son expérience que les commissions de recrutement auxquelles il a participé depuis sa nomination à la tête de cette école se sont toujours bien déroulées avec beaucoup d'efficacité.

Il reconnaît qu'au cas d'espèce, les délais ont été très contraints et qu'il y avait une situation urgente à gérer. A l'avenir, il propose d'établir un calendrier prévisionnel bien en amont afin de mieux anticiper, pour mieux l'appréhender, cette procédure relative à la mobilité des enseignants titulaires.

B. Lemoine rappelle ensuite que si tous les membres de cette commission n'avaient pu se libérer notamment compte tenu de l'urgence des délais et de la convocation tardive, cette commission était composée d'un panel représentatif des enseignants, des champs disciplinaires, des cycles de l'école et de la composition du CA. Il précise ensuite que le rôle de cette commission, est de préparer le travail du CA, notamment en auditionnant les candidats, pour lui permettre de rendre un avis et de préparer également le travail du directeur qui doit transmettre son avis avec celui du Conseil d'administration. Il rappelle également que cette commission a été instituée selon une pratique de l'école et n'a pas un caractère réglementaire.

S. Sartori précise que l'ensemble des profils ouverts à la mutation a fait l'objet d'une publication sur le site de la fonction publique, dénommée « Bourse interministérielle des emplois publics » (BIEP) et que ces profils ont été également communiqués par courriel du service des ressources humaines le 2 novembre 2009, à l'ensemble des enseignants de l'école.

J. Harari indique que cet avis n'a pas été publié sur le site de l'école (rubrique "Actualités") et que sur celui du ministère, il n'a pas été en mesure de localiser les offres de mutation. En clair, la diffusion est restée confidentielle, y compris au sein de l'ENSAPLV (limitée à un affichage dans le couloir de l'administration et à un message électronique diffusé 20 jours avant la date du jury...). De plus, et de l'aveu même de la responsable administrative de cette procédure "La composition de la commission de recrutement a été revue pour cette commission dans la mesure où la date retenue n'a pas pu permettre de retenir les membres de la commission dans sa composition initiale." (Courrier électronique de B. Jugan du 2.11.09).

G. Gribé partage pleinement les interventions qui viennent d'être faites par les enseignants du CA, d'autant qu'il existe seulement deux moments importants pour le recrutement en dehors du cadre du concours : par voie de mutation, qui est une procédure permettant d'attirer des profils intéressants pour l'école, et par recrutement d'enseignants associés.

Ph. Bourdier partage pour sa part les différentes observations qui ont été faites sur le calendrier très contraint, insiste sur le manque d'anticipation et de réactivité et constate que la priorité n'a pas été mise au bon endroit.

C. Younes rappelle qu'elle a participé à cette commission et qu'effectivement les délais semblent avoir posé problème. Elle relève un point positif c'est que tous les candidats ont été auditionnés. Elle souhaite néanmoins que l'on s'interroge sur la manière dont on souhaite composer à l'avenir cette commission et suggère, à ce titre, que celui qui quitte son poste, à la faveur d'un départ à la retraite, d'une réussite à un concours ou d'une demande de mutation, soit présent à la commission de recrutement en qualité d'expert.

B. Lemoine propose que le CA ait une discussion globale sur la politique de recrutement pédagogique, prenant en compte l'ensemble des enseignants de l'établissement tous statuts confondus.

Ch. Muschalek demande, ainsi que l'avait déjà suggéré F. Demichel, qu'il y ait une véritable construction d'une politique de recrutement au sein de l'école.

B. Gaudin s'interroge sur la procédure globale et la politique générale de recrutement au sein de l'établissement.

B. Gaudin souhaite également qu'il y ait une réflexion et un débat sur les besoins pédagogiques des différents champs disciplinaires au regard des orientations de l'école. Il appelle de ses vœux une discussion interne sur la manière dont on recrute et les enjeux afin de mieux déterminer où se situent les besoins pédagogiques dans l'école et de construire une véritable politique globale des recrutements au lieu de se retrouver enfermé dans une logique de remplacement poste à poste.

Dans cette logique, il estime que l'école doit anticiper et faire un travail, bien en amont, avec une projection sur les cinq prochaines années et sur l'ensemble des champs disciplinaires.

B. Gaudin propose qu'il y ait une seule structure qui encadre l'ensemble de la procédure.

Ch. Younes n'est pas convaincue qu'il faille que la commission de recrutement soit toujours composée à l'identique car on risque d'homogénéiser beaucoup les choses.

Albert Gilles Cohen estime pour sa part que la qualité du recrutement n'est pas déterminée par l'écriture du profil

Décisions :

Après cet échange, tirant les conclusions des différentes interventions et en préalable à la consultation du Conseil d'administration sur les candidatures proposées, J. Harari souhaite soumettre au vote du conseil la proposition suivante :

« Au regard des conditions dans lesquelles a été convoquée et réunie la commission de recrutement qui s'est tenue le 25 novembre 2009 pour examiner les candidatures pour les 7 postes ouverts à la mutation et considérant que ces conditions ne sont pas de nature à garantir une analyse sérieuse et responsable des dossiers soumis à la commission, le CA décide de ne pas valider ses propositions ».

Cette motion recueille deux voix pour, quatre voix contre et huit abstentions.

La motion est rejetée.

Une fois cette motion votée, B. Lemoine précise que la commission de recrutement des enseignants, réunie le 25 novembre dernier, a auditionné au total huit candidats sur l'ensemble des profils et soumet à l'avis du Conseil d'administration les candidatures suivantes :

- dans le champ SHSA (profil n°33), la candidature de Monsieur Emmanuel AMOUGOU M'BALLA.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à cette candidature par 6 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions ;

- dans le champ *Villes et territoires* (profil n°38), la candidature de Madame Rosa De MARCO.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à cette candidature par 6 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions ;

- dans le champ TPCAUI (profil n°36), la candidature de Madame Séverine ROUSSEL.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à cette candidature par 5 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

Il est donc établi de pourvoir ces trois postes à la mutation et de mettre au concours les 4 postes restants dans les champs suivants : un professeur en SHS, un maître-assistant en ATR, un maître-assistant en STA, un maître-assistant en TPCAU.

IV. Renouvellement partiel des commissions de l'école.

B. Lahiji suggère que la procédure d'appel d'offre soit généralisée pour permettre la composition des différentes commissions internes de l'école.

J. Harari propose que la réflexion sur cette question du renouvellement de la composition des commissions de l'école soit dévolue à un groupe de travail constitué au sein du CA.
Cette proposition est retenue.

En attendant et pour répondre à un besoin urgent, il est proposé que le CA renouvelle les commissions suivantes :

Commission des locaux et des travaux :

Il a été proposé à la commission déjà existante les candidatures de François Philippe et Jacob Gautel. Cette commission recomposée comprend désormais :
V. Cornu, J.P Franca, B. Gaudin, J. Gautel et F.Philippe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels :

Il a été proposé à la commission déjà existante la candidature de Anne d'Orazio, afin de faire le lien avec la procédure d'admission en première année. Cette commission recomposée comprend désormais :
D. Beutems, A. D'Orazio, J.P. Franca, L. Godard, M. Ménard et M. Zoratto.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Afin de poursuivre l'état des lieux en vue du renouvellement des autres commissions de l'école, il est proposé de constituer un groupe de travail, au sein du CA, composé de B. Lemoine, J. Ancelot, J. Harari, B. Lahiji, et d'un étudiant à désigner par le collège étudiant du CA.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Il est fait ensuite remarquer qu'il manque des étudiants dans plusieurs commissions.
Ch. Muschalek propose une réflexion autour de la création d'une commission de médiation de la vie étudiante, dans l'optique d'améliorer le rapport de médiation entre l'école et les étudiants (un peu au sens de l'Ombudsman des pays de l'Europe du Nord) ;

Maxime Géraud ne souscrit pas à cette proposition. Il indique que c'est le rôle des associations étudiantes et des élus étudiants au CA d'intercéder en cas de besoin.

V. Bilan et décision sur les inscriptions HMONP

Un nouveau point est fait concernant les inscriptions en HMONP :

Lors du précédent CA, les inscriptions ont été limitées à 250.

Aujourd'hui, 195 architectes diplômés d'Etat (ADE) sont inscrits en HMONP.

Pour l'instant, 42 enseignants de l'école encadrent une fourchette de 1 à 19 de ces étudiants inscrits n'ont pas encore trouvé de directeur d'étude parmi les enseignants de l'école.

Les ADE toujours en phase de préinscriptions sont confrontés à deux difficultés :

- trouver une mise en situation professionnelle (MSP)
- trouver un enseignant de l'école comme directeur d'études pour les encadrer.

Tout en restant dans le plafond de 250 inscriptions déjà fixé, le CA décide de confirmer les points suivants :

- pas de priorité particulière donnée aux étudiants de l'ENSAPLV
- Les inscriptions des ADE ayant déjà trouvé une MSP sont acceptées même s'ils n'ont pas encore trouvé de directeur d'études.
- Une lettre signée du directeur sera adressée à tous les enseignants encadrant déjà de un à quatre ADE, leur demandant d'augmenter, dans la mesure de leur disponibilité, leur capacité d'encadrement.
- Une lettre signée du directeur sera adressée aux enseignants encadrant plus de dix ADE leur demandant si possible de réduire à un nombre plus raisonnable le nombre d'impétrants encadrés.

VI. Questions diverses traitées en séance :

1) Présentation de l'activité du Centre Partir, examen de la demande de subvention et vote

Le centre Partir présente une demande de participation financière pour les activités pédagogiques de terrain suivies par les étudiants inscrits en Master 1, notamment au cours d'Harold Klinger pour un montant total de 2 880 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

2) Les Editions de la Villette soumettent au CA une liste de prix spéciaux pour les ouvrages défraîchis et retours de librairies, afin de faciliter la vente de ces livres :

La liste des prix proposée est adoptée à l'unanimité

Concernant cette question, A. Djakovitch, agent comptable de l'établissement tient cependant à préciser et à porter à la connaissance du Conseil d'administration que si ces tarifs modifient des tarifs existants sur des livres comptabilisés en stock, il faudra obligatoirement déprécier le stock, opération qui concrètement représente une charge pour l'établissement.

3) G. Gribé missionné par le CA pour travailler au développement du partenariat autour du double cursus avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), en liaison avec l'Ecole Spéciale des travaux Publics (ESPTP), notamment via un projet de convention tripartite. G. Gribé a rencontré l'ESTP et son directeur des études. L'ESTP propose une montée en puissance avec un objectif de 50 étudiants par an. Quant à l'EIVP, l'objectif visé est de 5 à 10 étudiants.

A soumettre à la réflexion collective car il s'agit d'une question stratégique pour l'école.

4) B. Gaudin informe que la question de la mise aux normes du bâtiment pour l'accessibilité des handicapés sera examinée lors du prochain CA.

Il rappelle que JM Chanteux a été missionné par l'école pour établir ce diagnostic et présentera un premier état du travail qu'il a mené.

B. Lemoine rappelle que l'ensemble des opérateurs de l'Etat ont l'obligation légale d'établir un diagnostic au 1^{er} janvier 2010 et que ce diagnostic doit contenir le montant estimé du coût des travaux pour permettre cette mise aux normes.

La séance est levée à 20 h 00.

La date du prochain CA est confirmée au mercredi 27 janvier à 15 h 00.

Le Président du Conseil
d'administration de l'ENSAPLV

Bruno GAUDIN

